

Rapport d'activités du mandat de conseiller(ère) communal(e)

Ville de Mons
CDLD, art. L6431-1

Organisme : **Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (CHUPMB)**

Nom du Conseiller communal : **CREPIN Vincent**

Année d'exercice concerné : **2019**

1. Descriptif des activités de la structure (objet social, missions, projets)¹

L'intercommunale CHUPMB est une société coopérative à responsabilité limitée fondée en 1990. Active dans le secteur de la santé, elle a pour objet :

- La promotion de la création, l'acquisition et la construction d'institutions médico-sociales et des infrastructures nécessaires aux besoins associés ;
- La gestion et l'exploitation du Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré et du Centre Hospitalier Psychiatrique Chêne aux Haies.

Les activités de l'intercommunale comprennent :

- Deux sites hospitaliers (CHU Ambroise Paré 415 lits agréés et CHP Chêne aux Haies 333 lits agréés) ;
- Une offre intégrée de soins de proximité (médecine sportive, imagerie médicale, centres de consultations, centres de prélèvements, espace santé, maison de la femme et de l'enfant...) ;
- Des services extrahospitaliers (crèche, service de soins à domicile, maison de soins psychiatriques, espace famille, projet « 107 »...).

Au total, 1885 membres du personnel assurent les différents services de l'intercommunale.

Le CHUPMB c'est :

- Une mission : Contribuer à la santé globale de la population de Mons-Borinage en lui offrant divers soins et services hospitaliers et extrahospitaliers.
- Une vision : Compter parmi les hôpitaux les plus fiables, les plus appréciés et les plus efficaces de Wallonie.
- Des valeurs : la bienveillance, la collaboration, l'amélioration continue et la citoyenneté.

Les deux chantiers majeurs du CHUPMB en 2019 :

¹ Mentionner l'AG approuvant le rapport annuel

- Le réseau hospitalier locorégional – La loi du 28 février 2019 a posé un cadre légal fédéral pour obliger les hôpitaux à constituer pour le 1^{er} janvier 2020 des réseaux cliniques locorégionaux. Le PHU Cœur de Hainaut rassemblant le CHU Tivoli et le CHUPMB a anticipé cette loi en créant une solidarité forte entre les institutions. Le PHU et le Groupe Jolimont ont pris la décision de constituer un réseau hospitalier locorégional. Une demande d’agrément de Réseau a été introduite en décembre 2019 auprès des autorités Wallonnes. Cette collaboration se veut ambitieuse avec un projet médical commun, une approche intégrée des infrastructures et la création d’un logipôle de réseau.
- L’accréditation – Il s’agit d’une méthode d’évaluation externe effectuée sur base volontaire. En 2018, le CHUPMB a adhéré au programme d’ACI (Accréditation Canada International), un organisme qui dispose de plus de 60 années d’expérience et accompagne les processus d’accréditation de nombreux établissements de soins.

Le rapport annuel d’activités du CHUPMB a été approuvé lors de l’AG du 25 juin 2020.

2. Calendrier de l'année (nombre de réunions, présences effectives, réunions spécifiques,...)

J’ai été installé comme administrateur du nouveau CA du CISCIM lors de la séance du 26 juin 2019. Par la suite, quatre CA ont été organisés : le 26 septembre, le 24 octobre, le 14 novembre et le 19 décembre. J’ai été présent à 4 CA sur les 5 convoqués (80% de présence).

3. Développement/mise à jour des compétences du représentant²

Je suis membre de la Commission Santé d’Ecolo qui se réunit régulièrement durant l’année et aborde de nombreux sujets liés à la santé dont certains sont en lien direct avec les missions et projets du CHUPMB.

J’ai pu développer mes compétences et ma connaissance du CHUPMB en travaillant sur différents dossiers au travers notamment de questions écrites, orales ou d’interpellations :

- L’augmentation des frais hospitaliers non remboursés ;
- L’accès aux IRM pour les personnes souffrant d’obésité ;
- La prise en charge des patients psychotiques au CHP Chêne aux Haies ;
- L’analyse d’un vade-mecum intégrant les critères environnementaux aux cahiers des charges des responsables d’achats des établissements de soin.

4. Divers, commentaires, observations

/

² Ceci peut être fonction de propositions de l’organisme ou de ce qui a été mis en œuvre sur base d’initiatives personnelles